


maître d'ouvrage
 préfecture de l'Ain


 République Française
 Département de l'Ain
 Direction départementale
 de l'Équipement
 Service Aménagement, Durabilité et Prospective
 Pôle planification
 23, rue Bourgoinyer
 BP 410
 01012 - Bourg-en-Bresse Cedex

porter à connaissance

commune de Collonges

analyse de l'application de l'article L1111.4
 du code de l'urbanisme (amendement Dupont)

échelle : 1/5000
 date : décembre 2009

- Espace urbanisé = urbanisation admise
- Espace non urbanisé = urbanisation non autorisée sans réalisation d'un projet urbain

